

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dix-septième session
Genève, 19 – 21 février 2024

CRITERES DONNANT DROIT AUX REDUCTIONS DE TAXES : METHODE DE CALCUL

1. Le point 5.a) du barème de taxes prévoit des réductions de taxes pour les demandes internationales déposées par une personne physique qui est ressortissante d'un État et est domiciliée dans un État qui figure sur la liste des États qui remplissent certains critères fondés sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant et le nombre de dépôts de demandes de brevet émanant de ressortissants et de résidents de ces pays. Les directives exigent que cette liste soit mise à jour au moins tous les cinq ans et que les critères soient réexaminés au moins tous les cinq ans (voir l'annexe II du document PCT/A/46/6).
2. Les États contractants ont demandé de manière informelle des précisions quant à la source et à la méthode utilisée pour obtenir les chiffres calculés.
3. La partie concernant le PIB est la suivante :

“... un État, qui figure sur la liste des États où le produit intérieur brut par habitant est inférieur à 25 000 dollars É.-U. (déterminé d'après les données les plus récentes publiées par l'Organisation des Nations Unies concernant le produit intérieur brut moyen par habitant sur 10 ans, exprimé en dollars des États-Unis d'Amérique constants par rapport à 2005).”
4. Les moyennes calculées sur 10 ans sont indiquées dans l'annexe du document PCT/WG/17/5 Rev. La méthode de calcul est la suivante :
5. La source des données est la Division de la statistique des Nations Unies¹. Les chiffres utilisés concernant les années 2013 à 2022 ont été actualisés en janvier 2024. Les données concernant le PIB moyen par habitant exprimé en dollars É.-U. constants par rapport à 2005 auxquelles il est fait référence dans le barème des taxes ne sont plus publiées directement et sont par conséquent calculées à partir des sources ci-après :
 - a) PIB, PIB par habitant à prix constants YYYY – dollars É.-U. (YYYY étant l'année pour laquelle les prix constants ont été directement fournis, soit présentement 2015);
 - b) PIB, Déflateurs implicites des prix – dollars É.-U.

¹ <https://unstats.un.org/unsd/snaama/Basic>.

6. Les déflateurs implicites des prix fournissent un facteur de correction, permettant d'obtenir les données qui auraient été affichées pour des prix en dollars É.-U. constants selon n'importe quelle autre année pour laquelle les données sont disponibles. Le facteur de correction est de 100% pour l'année où les valeurs actuelles en dollars É.-U. constants sont fournies (2015). Les pourcentages diffèrent selon les pays et les années. Par exemple, les valeurs pour la Suisse et les années sélectionnées sont les suivantes² :

Pays/Région	Année	Unité	Indice du PIB à prix courants	Indice du PIB à prix constants 2015	Déflateur implicite des prix
Suisse	2005	Dollars É.-U.	60,3	81,7	73,7
Suisse	2015	Dollars É.-U.	100	100	100
Suisse	2022	Dollars É.-U.	117,9	113,9	103,5

7. Les valeurs en dollars É.-U. constants de 2005 et 2022 peuvent être déterminées en prenant les données du PIB en valeurs constantes de 2015 pour l'année concernée et en les multipliant par le déflateur implicite des prix pour l'année dont les valeurs en prix constants sont requises. Le calcul est indiqué pour le PIB 2005, 2015 et 2022 en valeurs constantes de 2015 (extraites de la base de données) et aux prix calculés pour 2005 et 2022.

Pays/Région	Année	Unité	PIB par habitant à prix constants 2015	PIB par habitant à prix constants 2005	PIB par habitant à prix constants 2022
Suisse	2005	Dollars É.-U.	76 372	56 310	79 088
Suisse	2015	Dollars É.-U.	83 813	61 796	86 794
Suisse	2022	Dollars É.-U.	90 421	66 668	93 636

² Les chiffres du déflateur figurant dans le tableau ci-dessous sont arrondis comme indiqué dans la vue HTML du site Web; les chiffres calculés dans les tableaux suivants sont fondés sur une multiplication utilisant les chiffres du déflateur de plus grande précision inclus si les chiffres de la base de données sont extraits, en tenant compte des différences apparentes dans les chiffres les moins significatifs indiqués en multipliant les chiffres de la valeur de 2015 indiqués par 0,737 ou 1,035.

8. On peut observer que la valeur 2005 calculée aux prix de 2005 et la valeur 2022 aux prix de 2022 correspondent en effet aux valeurs indiquées dans le PIB réel par habitant pour ces années, selon les données extraites de l'ensemble de données "PIB, PIB par habitant – dollars É.-U."

Pays/Région	Année	Unité	PIB, PIB par habitant – dollars É.-U.
Suisse	2005	Dollars É.-U.	56 310
Suisse	2015	Dollars É.-U.	83 813
Suisse	2022	Dollars É.-U.	93 636

9. Pour calculer les chiffres requis par le barème des taxes, le déflateur 2005 est appliqué à chacune des valeurs constantes de 2015 pour la décennie concernée et une moyenne est calculée.

Pays/Région	Année	Unité	PIB, PIB par habitant à prix constants 2015	PIB, PIB par habitant à prix constants 2005
Suisse	2013	Dollars É.-U.	82 490	60 820
Suisse	2014	Dollars É.-U.	83 403	61 494
Suisse	2015	Dollars É.-U.	83 813	61 796
Suisse	2016	Dollars É.-U.	84 616	62 388
Suisse	2017	Dollars É.-U.	84 969	62 648
Suisse	2018	Dollars É.-U.	86 756	63 965
Suisse	2019	Dollars É.-U.	87 121	64 235
Suisse	2020	Dollars É.-U.	84 633	62 400
Suisse	2021	Dollars É.-U.	88 654	65 365
Suisse	2022	Dollars É.-U.	90 421	66 668
	<i>Moyenne</i>			63 178

[Fin]